

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/05/2016

Réception par le Prefet : 18/05/2016

Publication : 20/05/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-5-10-2

Séance du vendredi 13 mai 2016

APPEL À PROJETS POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT 2016 - AVENANT N°1 À LA CONVENTION

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, MM. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme MULLER
Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION

ABSENTS :

MM. GRAPPE, HEMEDINGER

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, dite loi BESSON, visant à la mise en œuvre du droit au logement, et notamment son article 6,
- VU le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées 2012-2016,
- VU le Règlement Intérieur du FSL du Haut-Rhin, et notamment son article II.4.3,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-10-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de la Solidarité, de la Famille, de l'Insertion et du Logement,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2016-2-10-1 du 4 mars 2016 relative à l'appel à projet pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- rapporte la délibération n° CP-2016-2-10-1 du 4 mars 2016 en ce qui concerne les subventions aux associations ACCES, ALEOS, APPUIS, ESPOIR, C. BINDER et APPONA pour les Accompagnements Sociaux Liés au Logement Individuel ;

- approuve et autorise le versement maximum, sur le budget du FSL, des subventions aux associations ci-après en fonction de la réalisation des Accompagnements Sociaux Liés au Logement Individuel :

Association	ASLL individuel
ACCES	64 576 €
ALEOS	55 505 €
APPUIS	72 790 €
ESPOIR	83 964 €
C. BINDER	40 209 €
APPONA	6 399 €
TOTAL	323 443 €

- approuve le modèle d'avenant à la convention-type de partenariat et de soutien financier relative à l'Accompagnement Social Lié au Logement, joint en annexe ;

- autorise le Président du Conseil départemental à signer les avenants aux conventions, conformément à ce modèle, avec les associations ACCES, ALEOS, APPUIS, ESPOIR, C. BINDER et APPONA.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité